




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17234-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASPASSE POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1147**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



07.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la CultureRAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/11/11**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**Politique Publique** : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**OBJET** : MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, il est conclu entre la Ville et le Théâtre du Jeu de Paume un accord permettant à des associations partenaires de la politique culturelle de la Ville dans les arts de la scène de bénéficier des installations de ce théâtre Aixois.

Or, l'occupation du lieu génère des frais, facturés aux utilisateurs, sur la base d'un tarif élaboré par le Théâtre du Jeu de Paume, lequel a fixé ce coût à 1 916,90 € par jour de montage et à 2 990,00 € par jour de représentation.

Dans un souci de transparence financière, la Ville leur verse une subvention correspondant à l'aide apportée.

Vous trouverez ci-après les montants de subvention correspondant à l'occupation du Théâtre du Jeu de Paume par les associations retenues pour le 2ème semestre 2011 :

association	montage	date montage	représen- tation	date représentation	Total (en euros)
Accord 13 (chorale académique)	1	03/05/11	1	04/05/11	4 906,90
Compagnie Rouge Garance			1	18/11/11	2 990,00
Musiques Echanges	1	21/10/11	2	22 et 01/12/11	7 896,90
Image de Ville			1	11/11/11	2 990,00
Académie du Tambourin			1	03/12/11	2 990,00
Sourire à la vie	1	24/11/11	1	25/11/11	4 906,90
Relais Aixois Opération Orange	1	19/10/11	1	20/10/11	4 906,90
Festival Côté Jardin	1	19/12/11	1	20/12/11	4 906,90

TOTAL =	5		9		36 494,50
----------------	----------	--	----------	--	------------------

Ces propositions ont été validées le 21 septembre 2011

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** aux associations dont la liste figure sur le tableau ci-dessus les subventions mentionnées pour un montant de **36 494, 50 euros**.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur le compte 9233 6748 1773 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** les avenants à intervenir entre la Ville et les associations "Musiques Échanges" et "Image de ville".
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que tout document afférent.

2011.1147 - MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE DU JEU DE PAUME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ADOPTION D'AVENANTS

Présents et représentés	: 47
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011
Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint
Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date
du:

Ci-après dénommée « la Ville »

ET:

L'association « Musiques Echanges» représentée par son Président en exercice, dont le
siège social est sis, Chemin de la Tubasse, 13540 Lignane Puyricard

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention pluriannuelle
d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association
dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009
s'élève à 30 000€ par an sur 3 ans

Par l'avenant n°1 à la convention, en 2009, dans le cadre du concours annuel de piano à
Aix en Provence, attribué une subvention complémentaire de 4 000€

Par l'avenant n° 2 à la convention, en 2009, dans le cadre de la mise à disposition du
théâtre du jeu de paume, attribué une subvention complémentaire de 2 990€

Par l'avenant n°3, en 2010, dans le cadre de la mise à disposition du théâtre du jeu de
paume, attribué une subvention complémentaire de 7 896,90€

Par l'avenant n° 4, en 2010, dans le cadre de l'organisation de concerts sur l'espace
public, attribué une subvention complémentaire de 1 500€.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association dans le cadre de la mise à disposition du
théâtre du jeu de paume, une subvention complémentaire de 7 896, 90€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

«Pour l'année 2011, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :
30 000€ + 7 896,90€ soit 37 896,90€.

Le montant de la subvention complémentaire accordé par la Ville de 7 896,90€ sera versé en une seule fois après le vote du Conseil Municipal. »

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
L'Adjoint Délégué

AVENANT N°5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2009/2011
Adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 n°2009.0476

ENTRE :

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Le Maire ou Madame l'Adjoint
Déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date
du:

Ci-après dénommée « la Ville »

ET:

L'association « Image de Ville, Images de Vie » représentée par son Président en
exercice, dont le siège social est sis, Espace Forbin, place John Rewald, 13100 Aix en
Provence

Ci-après dénommée « l'Association »

PREAMBULE

La Ville d'Aix en Provence a :

Par délibération du 11 mai 2009, n° 2009-0476, adopté la convention pluriannuelle
d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association
dont le montant de base de la subvention accordée par la Ville pour l'exercice 2009 est
fixé à 15 000€ par an sur 3 ans

Par l'avenant n°1 à la convention, en 2009, pour une aide à l'équipement, attribué une
subvention complémentaire de 7 000€

Par l'avenant n° 2 à la convention, en 2010, dans le cadre de la mise à disposition du
théâtre du jeu de paume, attribué une subvention complémentaire de 2 990€

Par l'avenant n° 3 à la convention, en 2011, attribué une subvention complémentaire de
fonctionnement de 22 000€

Par l'avenant n°4 à la convention, en 2011, attribué une subvention complémentaire de
fonctionnement de 5 000€.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'Association, d'une part dans le cadre de la mise à
disposition du théâtre du jeu de paume, une subvention complémentaire de 2 990€ et

d'autre part dans le cadre d'un complément de fonctionnement de 10 000€.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article 4 « montant de la subvention et conditions de paiement » de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009/2011 établie entre la Ville, la Communauté du Pays d'Aix et l'Association, adoptée par le Conseil Municipal du 11 mai 2009 est revu comme suit:

« Pour l'année 2011, le montant total de la subvention accordé par la Ville s'établit à :
15 000€ + 22 000€ + 5 000€ + 2 990€ + 10 000€ soit 54 990€ .

Les montants de subventions complémentaires accordés par la Ville de 12 990€ (soit 2 990€ + 10 000€) seront versés en une seule fois après le vote du Conseil Municipal».

Article 2 :

Toutes les autres clauses de ladite convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence,
Le.....

Pour l'Association
Le Président

Pour la Ville
L'Adjoint Délégué